

Le 25 juin 1941 - Rapport du capitaine PICOT, commandant la section de gendarmerie de Dole

Source : Archives départementales du Doubs, 48W1

Gendarmerie nationale - 8ème Légion - Section de Dole - N°147/2

Dole, le 25 juin 1941.

Objet : Au sujet du camp de nomades de la Forêt de Chaux

Le Capitaine PICOT, Commandant la Section de Gendarmerie de Dole (Jura), à Monsieur le préfet du Département du Doubs (cabinet) à Besançon.

Référence : Votre lettre en date du 18 juin 1941

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le rassemblement des nomades au camp qui leur est assigné dans la forêt de Chaux (maisons forestières du Chatelain) est en cours d'exécution.

A la date du 24 juin 1941, deux groupes de nomades avaient rejoint le lieu de rassemblement, soit un groupe de 25 et l'autre de 19 nomades. je suis informé par ailleurs que d'autres groupes sont actuellement en route et y arriveront incessamment.

Quoique tous les nomades ne soient pas encore rassemblés, je tiens cependant à vous exposer dès maintenant les réelles difficultés qui se sont déjà manifestées relativement à l'organisation du camp et dont le chef du poste de surveillance m'a rendu compte :

I. Logement

Les deux groupes déjà arrivés comprennent 44 nomades, presque uniquement des femmes et des enfants ; ils ne disposent d'aucune roulotte. Une vingtaine d'entre eux ont pu être logés dans la baraque prévue à cet effet, les autres, bien que peu pourvus en matériel de campement, sont installés en plein air dans la clairière.

Il est donc déjà certain qu'il n'y aura pas assez de place au Chatelain pour loger les nomades qui n'auront pas de roulotte.

II. Ravitaillement

Le ravitaillement est particulièrement difficile et je crains qu'il ne devienne impossible à réaliser, lorsque le nombre des nomades sera plus important :

- les ressources des villages voisins sont faibles.
- de nombreux nomades sont dépourvus de tickets d'alimentation, soit qu'ils les aient perdus, soit qu'ils les aient déjà utilisés.
- les paysans des environs paraissent peu disposés à vendre des denrées alimentaires dont ils sont eux-mêmes peu approvisionnés, surtout à des nomades.
- l'eau, fournie par deux puits, est de qualité douteuse et il serait nécessaire de doter le camp de filtres.

- une question importante se pose et est difficile à résoudre: celle du lait pour les enfants en bas âge ;
- enfin, je ne parle pas des ressources en argent des nomades qui risquent de s'épuiser rapidement.

III. Moyens de transport

Le camp dispose d'une camionnette astreinte à faire chaque jour le ravitaillement ; avec les transports imprévus (malades, évadés, etc...), et les déplacements nécessaires pour la liaison du poste de surveillance, il en résultera une consommation d'essence qui peut être évaluée à 100 litres par semaine.

IV. Poste de surveillance

Le poste de surveillance comprend cinq douaniers, tous mariés, dont deux ont des enfants : l'un, quatre et l'autre, un. Ils sont déplacés au camp sans leurs familles. Ils disposent d'une installation très sommaire dans l'une des deux maisons forestières et souffrent pour leur ravitaillement des mêmes difficultés.

Le Chef de poste m'a rendu compte du moral du personnel assez bas en raison de son installation défectueuse, de son isolement, du service peu agréable, des difficultés déjà rencontrées et de la situation particulière suivante : quoique déplacés et ne vivant pas avec leurs familles, les douaniers croient savoir qu'ils ne percevront pas d'indemnité pour les dépenses supplémentaires.

D'autre part, si l'on tient compte des charges qui incombent aux douaniers (1 chauffeur pour la camionnette ravitaillement, cuisinier) et des absences possibles pour permission ou maladie, l'effectif du poste semble devoir être insuffisant, lorsque les nomades seront plus nombreux.

Pour la liaison, le poste ne dispose que de la camionnette ; le téléphone le plus près est à ETREPIGNEY (environ 6 km) ; à noter que le poste n'est pas armé : en cas d'incident, il peut se trouver dans une situation délicate.

V-Contrôle

La Gendarmerie qui doit assurer le contrôle périodique du camp et la surveillance aux alentours ne dispose d'aucun moyen automobile, ni à la Section à DOLE, ni dans les brigades environnantes dont la circonscription est très étendue et qui sont relativement éloignées du camp:

- DOLE : 22 km
- ORCHAMPS : 12 km
- MOUCHARD : 18 km

En conséquence j'ai l'honneur de vous demander que l'organisation de ce camp soit étudiée à nouveau en vue de son amélioration, ou mieux que l'on envisage son transfert dans un autre lieu moins défavorisé, et dans cet ordre d'idées, je vous soumetts respectueusement la proposition suivante : il ne résulterait que des avantages appréciables dans l'installation du camp de nomades à

ARC-ET-SENANS, dans les baraquements des Salines, où ont été cantonnés pendant longtemps des réfugiés des espagnols.

Le Chef de poste du camp me rend compte par téléphone, à l'instant même, que dans le 1^{er} groupe de nomades arrivés au camp, une femme est sur le point d'accoucher ; en raison de l'extrême urgence, elle a été conduite au plus près à ETREPIGNEY ; mais tout le groupe de 25 nomades l'y a suivie peu après, sous prétexte de l'accompagner et de la soigner. Le Maire d'ETREPIGNEY a pris les dispositions nécessaires pour héberger temporairement ce groupe et assurer sa subsistance.

[Écrit en marge : « sont partis en train »]